



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR – VALERO (Suppléante) - MM BLANC – BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – BRET (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN.

N° 2013/60

Objet : AQUAVAL – Saison 2013 : Tarifs entrées

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les tarifs des entrées de la base de loisirs Aquaval doivent être soumis à la TVA.

Pour cela, les tarifs 2013 ont été revus par les membres de la Commission « Economie et Aquaval » afin de prendre en compte le montant de la TVA.

Monsieur le Président fait lecture des propositions de tarifs :

2013	ENTREE ENFANTS (3 à 8 ans)	ENTREE ENFANTS (à partir de 8 ans)	ENTREE ADULTES (à partir de 15 ans)	CARNET DE 15 ENTREES	GROUPES (20 personnes hors WE)
HT Tout Public	3,35 €	4,18 €	5,02 €	41,80 €	3,35 €
TVA (19,6 %)	0,65 €	0,82 €	0,98 €	8,20 €	0,65 €
TTC Tout Public	4,00 €	5,00 €	6,00 €	50,00 €	4,00 €
HT CCLPA	2,41 €	3,35 €	4,18 €	33,45 €	
TVA (19,6 %)	0,59 €	0,65 €	0,82 €	6,55 €	
TTC CCLPA	3,00 €	4,00 €	5,00 €	40,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 contre : M. Galzin) :

- décide de fixer les tarifs des entrées à la base de loisirs AQUAVAL pour la saison 2013 comme indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 avril 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE